

1/20

« 1 jeune sur 20 (16-29 ans) est en situation d'illettrisme en France. 5,0 % des jeunes sont en situation d'illettrisme, soit environ 40 000 jeunes en 2023. En plus d'une faible compréhension de l'écrit, ils présentent d'importantes lacunes en vocabulaire. »

ANLCI, dossiers de l'observatoire, 2025



« Bien plus qu'une action autour des livres, Lire et faire lire est l'occasion d'un autre regard sur l'école, sur l'autre génération, d'une ouverture citoyenne et culturelle. Une ouverture qu'il faut plus que jamais promouvoir. »

Maire de Salavas, commune labellisée en Ardèche, 2020

42%

« Seuls 42 % des enfants interrogés ont l'occasion d'écouter des histoires à la maison. »

Évaluation d'impact social de Lire et faire lire par Kimso, 2022

« Avant j'aimais pas trop lire parce que ça prenait du temps, mais quand Chantal est arrivée, j'ai senti directement une pression qui m'a lâchée tout d'un coup, comme si maintenant je voulais lire des histoires. »

Ahmed-Amir, Vidéo anniversaire des 25 ans de Lire et faire lire, 2025



83%

« 83 % des enfants disent faire fonctionner leur imagination pendant les séances de lecture Lire et faire lire. »

Évaluation d'impact social de l'association par Kimso, 2022



« La lecture, c'est un moment de vie ensemble. L'enfant découvre que lorsqu'il lit il n'est pas seul, d'autres ont lu ce texte. Il entre dans une communauté de lecteurs. »

Bernard Friot, auteur, membre du comité de soutien de Lire et faire lire

## AGISSONS ENSEMBLE POUR LA LECTURE



© Studio Dieppedalle

Lire et faire lire est une association nationale, créée en 1999 par l'écrivain Alexandre Jardin. Inspirée de l'initiative de l'office de retraités de Brest, elle oeuvre pour le développement du plaisir de lire chez les enfants, et la création d'un lien intergénérationnel.

Des bénévoles de plus de 50 ans lisent des histoires à voix haute à de petits groupes d'enfants, de 0 à 12 ans, dans toute structure éducative, culturelle et sociale (centres de loisirs, crèches, écoles, PMI, etc).

L'association collabore avec de nombreux partenaires (ministères, maisons d'éditions, fondations, etc.). Le programme Lire et faire lire est porté par la Ligue de l'enseignement et l'Unaf (Union nationale des associations familiales).

En 2025, 103 coordinations départementales développent Lire et faire lire sur l'ensemble du territoire national. Plus de 12 000 structures accueillent les séances de lecture réalisées par plus de 17 500 bénévoles. Près de 700 000 enfants en bénéficient.

lire & faire lire

3 rue Juliette Récamier  
75007 Paris

☎ 01 43 58 96 27  
✉ communication@lireetfairelire.org  
🌐 www.lireetfairelire.org



© Studio Dieppedalle

# Avec l'AMF et lire & faire lire AGISSEZ pour la lecture

ma commune aime lire & faire lire



mon interco aime lire & faire lire

# L'AMF ET LIRE & FAIRE LIRE PARTENAIRES

L'Association des Maires de France (AMF) et l'association Lire et faire lire ont signé le 4 juin 2015 une convention visant « à développer la lecture dans les communes ».

Signataires de cette convention : François Baroin, président de l'AMF, Michèle Bauby-Malzac, présidente de Lire et faire lire et l'écrivain Alexandre Jardin, co-fondateur de l'association.

Cette convention témoigne du soutien de l'AMF à l'action menée depuis 25 ans par Lire et faire lire en faveur de la lecture et du lien intergénérationnel sur l'ensemble du territoire national.

Dans le cadre de cette convention, l'AMF sollicite, sur la base du volontariat, les communes pour qu'elles s'associent au développement du programme Lire et faire lire.

Ce partenariat permet, grâce aux soutiens des maires de France, de partager encore plus le plaisir de la lecture, entre enfants et bénévoles seniors.

Dans le cadre de cette convention est créé le label « Ma commune / Mon interco aime lire et faire lire ».

## ma commune aime lire & faire lire

Le label « **Ma commune / Mon interco aime lire et faire lire** » valorise l'action locale en faveur de la lecture. Son objectif est d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager pour permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture. Depuis 25 ans, les bénévoles seniors de Lire et faire lire sont mobilisés pour partager leur plaisir de la lecture avec les enfants. Ils sont plus de 17 500 en 2025 intervenant dans 3500 communes.

Le Label « **Ma commune / Mon interco aime lire et faire lire** » met en avant les collectivités locales les plus engagées dans ce partenariat avec l'association.



Lors de la création de ce label, autour du Président de l'AMF, François Baroin, les maires sont engagés pour la lecture.

## REJOIGNEZ-NOUS, OBTENEZ LE LABEL !

### QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Les communes et intercommunalités dans lesquelles interviennent des bénévoles Lire et faire lire peuvent être candidates au label, quelle que soit leur taille.

Les intercommunalités peuvent être candidates lorsque les compétences petite enfance, enfance, jeunesse, lien intergénérationnel ou culture leur ont été transférées.

Les communes et intercommunalités font acte de candidature en répondant à un questionnaire en ligne sur le site [macommuneaime-lireetfairelire.fr](http://macommuneaime-lireetfairelire.fr) ou [monintercoaimelireetfairelire.fr](http://monintercoaimelireetfairelire.fr).

### QUELS SONT LES CRITÈRES DU LABEL ?

Le label est attribué aux communes et intercommunalités satisfaisant les critères, à savoir s'engager à développer au moins 3 actions sur les 9 proposées.

Chaque année, le label est attribué à autant de communes et intercommunalités ayant candidaté et répondant aux critères mentionnés dans le formulaire de candidature.

### QUEL EST LE CALENDRIER ?

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 juin de chaque année.

Les communes retenues sont conviées, généralement en octobre ou novembre, lors de la cérémonie de remise des labels, organisée lors du colloque annuel de Lire et faire lire.

## mon interco aime lire & faire lire

### QUI COMPOSE LE COMITÉ D'EXPERTS ?

Le comité d'experts est composé de 3 représentants de l'association Lire et faire lire dont le président, de 3 représentants de l'AMF et de l'écrivain Alexandre Jardin qui le préside. La remise des labels se fait en présence d'Alexandre Jardin, du Président (ou son représentant) de l'AMF et du président (ou son représentant) de Lire et faire lire. Un diplôme, des affiches personnalisées seront remis aux représentants des communes ou intercommunalités.

### QUELLE EST LA DURÉE DU LABEL ?

Le label est décerné pour une durée de 4 ans. À cette échéance, les communes ou intercommunalités labellisées pourront candidater à nouveau pour renouveler leur label.

### QUELS SONT LES AVANTAGES À ÊTRE LABELLISÉ ?

En devenant « **Ma commune / Mon interco aime lire et faire lire** », ces collectivités intègrent un réseau partageant et valorisant les bonnes pratiques et l'innovation sociale. Leurs représentants sont invités aux temps d'échanges nationaux organisés par l'association Lire et faire lire.

Les communes et intercommunalités labellisées disposent des outils de communication et pédagogiques mis en ligne sur le site [macommuneaimelireetfairelire.fr](http://macommuneaimelireetfairelire.fr) ou [monintercoaimelireetfairelire.fr](http://monintercoaimelireetfairelire.fr).

### QU'EST-CE QUE LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES LABELS ?

Lors de la cérémonie de remise des labels, un représentant Lire et faire lire et un représentant de la commune ou intercommunalité lauréate, se voient remettre un diplôme et des affiches personnalisées, attestant de leur obtention du label.

